

OFFRE D'EMPLOI : FOREURS (SES)



Description de la tâche

- Assurer le perçage du couvert de glace à l'aide d'une tarière, en équipe de deux, selon le plan
- Date et lieu des secteurs à affaiblir sont confirmés une à deux jours à l'avance
- Possibilité de nuit à l'hôtel, au frais de l'entreprise (Exemples de secteurs : Rive-Sud de Québec, Montérégie)
- Pour leur confort, les foreurs sont invités à se présenter avec un coéquipier de taille et de forme physique similaires. Les foreurs seuls seront jumelés

L'entreprise fournit

- Veste de flottaison - Bouchons pour oreilles - Collations et eau en matinée et en après-midi

Profil recherché

- Capacité d'adaptation aux diverses conditions météorologiques et au travail extérieur
- Bonne forme physique et ponctuel ++
- Facilité à suivre les consignes et à s'adapter aux diverses situations et conditions ++
- Flexibilité (horaire)

Conditions de travail

- Vêtements et accessoires chauds et imperméables obligatoires
- Vêtements de rechange fortement suggéré
- Bottes chaudes en caoutchouc (à cap d'acier de préférence)
- Tous les repas aux frais du foreur (lunch du midi obligatoire)
- Covoiturage obligatoire (frais de km remboursés 0,40\$/km¹, entre la ville de résidence et le lieu d'affaiblissement et entre les sites de travail)
- Emploi temporaire², approximativement dix (10) jours de forages pour 2018
- Affaiblissements prévus entre le 18 février et le 25 mars 2018, date à confirmer
- Déplacement en région (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Montérégie, Lanaudière)
- Salaire de 17\$/h, versé par chèque, aux deux semaines : dates à confirmer
- Trente minutes de dîner non rémunérées
- Début de l'emploi : dès que les conditions météorologiques et hydrologiques seront réunies

Complétez le formulaire via le <http://hydrometeo.net/index.php/page-des-foreurs>

Pour information :

Maryline Lafrenière
Directrice des affaires corporatives
mlafreniere@hydrometeo.net / 450 755-4635

¹ Selon la charte de Transport Québec

² Assujetti aux obligations fiscales en vigueur (employeur/employé)